

CM2026054



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées-Orientales
COMMUNE DE PALAU-DEL-VIDRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
CM2026054
Séance du 10 septembre 2026

Le dix septembre deux mille vingt-six à vingt heures douze,
le Conseil Municipal de la Commune de PALAU-DEL-VIDRE (Pyrénées-Orientales), régulièrement convoqué le quatre septembre deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GALAN, Maire.

PRESENTS (17) : Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Sébastien GARRIGUE, Nadine BONAFE, José BELTRI, Marc SUNER, Belinda BEAUSAERT, Florence BOUSCATEL, David THOMAS, Sophie FERTON, Guillaume CHAMPROY, Bruno ORMENO, Vanessa LAMAS, Grégoire JONQUERES D'ORIOLO, Jean-Christophe DELMER, Jacques ROCHER, Pascal RAMONET.

REPRESENTES (5) : Faustine DESCHAMPS (procuration à Nadine BONAFE), Thierry BOUYSSOU (procuration à Bruno GALAN), Julie DAYDE (procuration à José BELTRI), Laetitia SANSON (procuration à Sébastien GARRIGUE), Julie BONINO (procuration à Bruno ORMENO).

ABSENTS (1) : Gilles ALBERTY.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 23	PRESENTS : 17	QUORUM : 12	PROCURATIONS : 05
VOTANTS : 22	POUR : 22	CONTRE : 00	ABSTENTIONS : 00

A été nommé Secrétaire de Séance : Guillaume CHAMPROY

OBJET : COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ DE CONCESSION GRDF – EXERCICE 2025

Où l'exposé de Monsieur le Maire, Président de séance et rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2224-31 et D.2224-48 et suivants ;

Vu le contrat de concession du service public de distribution de gaz naturel conclu avec GRDF, entré en vigueur le 1er janvier 2015 ;

Vu le Compte Rendu d'Activité de Concession établi par GRDF au titre de l'exercice 2025 ;

CM2026054

CONSIDERANT qu'il appartient à la Commune, en sa qualité d'autorité concédante, d'assurer le contrôle du bon accomplissement des missions de service public confiées au concessionnaire ;

CONSIDERANT que le Compte Rendu d'Activité de Concession permet d'apprécier les conditions d'exploitation du service, la qualité et la sécurité de la distribution ainsi que la gestion du patrimoine concédé ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES,

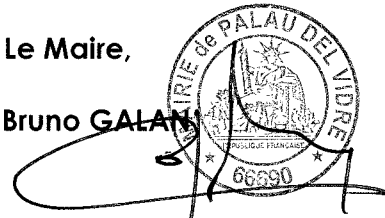
- **DE PRENDRE ACTE** du Compte Rendu d'Activité de Concession de GRDF relatif à l'exercice 2025 pour le service public de distribution de gaz naturel sur le territoire de la Commune de Palau-del-Vidre.

Ainsifait et délibéré les jour, mois et an que dessus, pour extrait certifié conforme.

Fait à Palau-del-Vidre, le 10 septembre 2026,

Le Maire,

Bruno GALAN



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier (par courrier ou sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours gracieux peut également être formé auprès de l'auteur de la décision dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (L'absence de réponse au recours gracieux à l'issue des deux mois vaut rejet implicite).

Acte rendu exécutoire
après télétransmission en Préfecture
et publication en ligne le :
Identifiant de télétransmission ;